

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2019

N° 2019-50

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (44) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASTET Bertrand, SERMET André

Titulaires absents non représentés (13) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente le projet de budget GEMAPI pour l'exercice 2019.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	51
	Dont 7 procurations
Votes pour : 51	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	4 avril 2019

OBJET : Communauté de
Communes Aure Louron –
GEMAPI - Budget Primitif 2019

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT inscrirait un montant de **279 650 €** tant en Dépenses qu'en Recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT inscrirait un montant de **162 877 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, les conseillers communautaires présents et représentés adoptent le budget GEMAPI 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU